



Une protection globale

Natura Integrale unique-
ment pour les membres
d'anthrosana

kpt: la caisse maladie
avec un plus

**anthrosana**
votre organisation de patients

anthrosana est un partenaire de la KPT

L'organisation de patients anthrosana et la KPT ont passé un contrat collectif qui vous garantit, ainsi qu'à votre famille, de nombreux avantages. Profitez maintenant d'un rabais pouvant atteindre 10 % sur les assurances complémentaires et d'offres exclusives.

Prise de conscience face à la santé et à la maladie

anthrosana est une organisation de patients suisse se fondant sur l'anthroposophie et qui compte quelque 5'500 membres. anthrosana encourage une prise de conscience face à la santé et à la maladie et s'engage pour améliorer la situation de la médecine complémentaire dans la santé publique.

Votre plus à la KPT

La KPT fait partie des dix plus grandes caisses-maladie de Suisse. Quelque 500 collaborateurs offrent aux plus de 428'000 clientes et clients un plus en conseils personnalisés et un plus en solutions novatrices.

Un plus en termes de satisfaction

Que ce soit Comparis, Moneyland ou amPuls: la KPT obtient régulièrement les meilleures notes concernant la satisfaction des clients et le service. Nous vous conseillons personnellement – et toujours lorsque cela est important pour vous. Si vous le souhaitez, nous vous rappelons aussi le samedi.

Un plus en détente

Nous mettons tout en œuvre pour vous simplifier la vie en toute circonstance. Avec le portail clients KPTnet, vous liquidez vos affaires d'assurance en ligne et sans stress. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser directement à votre conseillère clients personnelle ou à votre conseiller clients personnel.

Un plus en rabais

En qualité de membre d'anthrosana, vous profitez non seulement de l'assurance complémentaire Natura Intégrale exclusive mais aussi de rabais attrayants:

- **10 % de rabais collectif** sur l'assurance des frais d'hospitalisation
- **5 % de rabais online** sur toutes les assurances complémentaires si vous utilisez notre portail clients KPTnet.
- **6,7 % de rabais de fidélité** sur les assurances complémentaires des soins Plus, des soins Comfort et des frais d'hospitalisation si vous optez pour une durée de contrat de 3 ans.

Assurance de base avec ou sans modèle d'économie de primes

En optant pour un modèle alternatif de l'assurance de base, vous profitez de rabais de primes attrayants, et ceci sans coupes dans les prestations. Le modèle de médecin de famille KPTwin.doc vous permet par exemple d'économiser 15 % sur les primes. Vous obtenez un aperçu complet des quatre modèles alternatifs de l'assurance de base sur kpt.ch/possibilites_economie.

Assurance complémentaire Natura Integrale pour les soins en santé globale

En qualité de membre d'anthrosana, vous profitez de Natura Integrale qui est surtout dédiée aux méthodes thérapeutiques de la médecine et thérapie anthroposophique. Cette assurance complémentaire est un bon complément aux prestations de l'assurance de base:

Thérapies et médicaments anthroposophiques

90 % des coûts de toutes les thérapies anthroposophiques ambulatoires reconnues, prescrites par un médecin, sans montant limite.

90 % des coûts de tous les médicaments anthroposophiques et homéopathiques, ordonnés par un médecin, sans montant limite.

Prestations de la médecine complémentaire

90 % des coûts, jusqu'à concurrence de 1'500 francs par année civile, des traitements de la médecine complémentaire selon le Registre de la médecine empirique (RME), effectués par un médecin ou un thérapeute RME, y compris les médicaments ordonnés par le médecin.

Prestations générales

50 % des coûts, jusqu'à concurrence de 2'000 francs par année civile, de l'aide-ménagère prescrite par un médecin et effectuée par du personnel formé et externe à la famille comme les organisations de soins et d'aide à domicile ou des organisations communales.

Une adhésion ou un passage sont possibles jusqu'à l'âge de 70 ans, moyennant une déclaration de santé. Natura Integrale ne peut être conclue qu'en combinaison avec les produits suivants: assurance des frais d'hospitalisation et assurance des soins Plus.

Questions et réponses

Quelles thérapies anthroposophiques sont couvertes par Natura Integrale?

Toutes les thérapies anthroposophiques reconnues telles que l'eurythmie thérapeutique, la thérapie par l'art et le massage rythmique sont prises en charge à 90 %, sans montant limite. Les thérapies doivent être prescrites par un médecin titulaire du diplôme fédéral.

Comment l'assurance des autres thérapies de la médecine complémentaire est-elle réglée?

Natura Integrale prend en charge les autres formes thérapeutiques de la médecine complémentaire à 90 % jusqu'à concurrence de 1'500 francs par année civile et sans prescription médicale.

Quels hôpitaux puis-je choisir (séjour stationnaire)?

L'assurance de base couvre les séjours en division commune d'un hôpital dans toute la Suisse. Toutefois, elle ne paie que les coûts qui seraient occasionnés dans votre canton de résidence. Si le traitement dans l'hôpital que vous avez choisi coûte plus cher, la différence est couverte par l'assurance complémentaire. Grâce à l'assurance des frais d'hospitalisation, tous les hôpitaux pour soins aigus sont à votre disposition dans la classe d'assurance choisie, pour autant qu'ils figurent sur la liste cantonale des hôpitaux et qu'ils aient conclu une convention avec la KPT. Ceci est également valable pour les cliniques et hôpitaux anthroposophiques. En outre, les coûts non couverts en cas de traitements hors canton sont pris en charge. En cas de maladie aiguë durant un séjour temporaire à l'étranger, une protection d'assurance est garantie dans le monde entier.

Quels sont les avantages du modèle de médecin de famille?

Si vous êtes disposé, face à un problème de santé, à toujours consulter en premier lieu votre médecin de famille que vous pouvez choisir librement, le modèle de médecin de famille KPTwin.doc ne vous apporte que des avantages. L'efficacité du traitement est accrue par les rapports de confiance et vous économisez 15 % sur les primes de l'assurance de base.

Comment puis-je résilier mon ancienne assurance-maladie?

La résiliation de l'assurance de base doit être parvenue à votre assureur jusqu'au 30 novembre, peu importe que la prime se soit modifiée ou non.

En règle générale, les assurances complémentaires, dont les primes n'ont pas subi des modifications, ne peuvent être résiliées que pour la fin d'une année civile et moyennant un préavis de trois mois. Mais ne résiliez qu'au moment où le nouvel assureur vous a fait parvenir une confirmation écrite de votre admission. Contrairement à l'assurance de base, l'admission dans les assurances complémentaires peut être refusée.

Qui profite du contrat collectif?

Tous les avantages cités sont valables non seulement pour vous personnellement mais aussi pour votre partenaire ainsi que pour tous les enfants célibataires jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, qui vivent avec vous dans le même ménage.

Votre contact

Si vous avez des questions, l'organisation de patients anthrosana se tient à votre entière disposition pour y répondre. Nous nous réjouissons de votre prise de contact:

anthrosana

Postplatz 5
4144 Arlesheim

Téléphone: 061 701 15 14

E-mail: info@anthrosana.ch

Carte-réponse

- Je désire profiter du partenariat entre anthrosana et la KPT. Veuillez me contacter pour un entretien conseils personnel et une offre sans engagement.

Veuillez m'appeler:

Téléphone _____ de _____ heures à _____ heures

- Envoyez-moi une offre sans engagement avec les prestations anthrosana.

Monsieur Madame

Prénom _____ Nom _____

Rue/numéro _____

NPA/Localité _____

E-Mail _____

Numéro de police KPT _____ Date de naissance _____

Lieu _____ Date _____

Signature* _____

Répondent aux questions concernant le contrat collectif de la
caisse-maladie KPT: **KPT Assurances spéciales**, 058 310 93 98,
spezialversicherungen@kpt.ch,
anthrosana, 061 701 15 14, info@anthrosana.ch

Numéro de contrat collectif: 0100870 _____

Numéro de portefeuille: _____ Code de l'action: _____
(sera rempli par la KPT)

KPF:



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50211388
000002

B

DIE POST



anthrosana
Postplatz 5
CH-4144 Arlesheim